

Siège social : 32, route de Wolfisheim
F - 67810 HOLTZHEIM (STRASBOURG)
Tel : 33 (0)3.88.78.00.23 - Fax : 33 (0)3.88.76.19.18
www.bongard.fr – bongard@bongard.fr

Communiqué de presse

Pour Diffusion immédiate
04/07/2010
Nombre de pages : 1

Suite à l'enlèvement du mouvement social et au blocage illégal des expéditions, la Direction de BONGARD a fait le nécessaire pour sortir de cette situation en établissant un procès-verbal de désaccord

Le 30 juin 2010, la Direction a une nouvelle fois affirmé sa volonté de parvenir à un accord.

Néanmoins, quarante cinq salariés grévistes sur 265 employés, représentant donc seulement 16% de l'effectif, persistent à bloquer illégalement des livraisons et expéditions, paralysant ainsi l'activité de la société.

Devant ce nouveau refus, la Direction de BONGARD n'a eu d'autre choix que de constater l'impossibilité de sortir de cette situation par la discussion. Un procès-verbal de désaccord a donc été établi afin de clore les Négociations Annuelles Obligatoires entamées en mars 2010.

Ce faisant, la Direction prend acte du statut-quo sur l'organisation du temps de travail de la tôlerie et prouve, s'il le fallait encore, sa volonté d'éviter un conflit.

BONGARD a adressé ce week-end une lettre de deux pages à tous ses salariés afin de faire taire certaines rumeurs mensongères. La Société leur a rappelé que la composante principale des négociations prévoyait 40 euros bruts mensuels d'augmentation générale au 1^{er} juin 2010 auxquels s'ajoutaient 10 euros bruts mensuels d'augmentation individuelle, le tout représentant environ le double de l'inflation. Le projet d'accord prévoyait également la création de quatre emplois.

La société a tenu dans ce courrier à informer ses salariés que face à cette situation, chaque jour qui passe réduit sa marge de manœuvre et la possibilité des efforts financiers qu'elle était prête à faire lors des négociations. Elle leur a également rappelé que le blocage du site par une minorité était non seulement inacceptable mais également illégal.

Cette position correspond d'ailleurs à celle de la majorité des salariés qui a fait circuler et signer une pétition (120 signataires pour l'instant) réclamant l'arrêt des entraves au travail et la cessation immédiate du blocage de l'usine.

Les salariés demandent, selon leurs propres mots, à ne pas « être pris en otage » et à avoir la possibilité de continuer à exercer leur travail. Ils sont en effet conscients que ce mouvement social, intervenant au moment le plus important de l'année va, s'il continue, impacter significativement les résultats de l'entreprise.

Ils savent également que cette grève touche et touchera lourdement les concessionnaires de la marque ainsi que les boulangers pâtisseries qui attendent la livraison de leur propre outil de production.

La société BONGARD leur a également communiqué les conséquences économiques de la grève de la semaine dernière pour l'entreprise, pour tous les salariés ainsi que pour les seuls grévistes. Chaque jour de blocage des expéditions fait en effet perdre entre 200 et 300 000€ par jour de chiffre d'affaire à la société.

La Direction tient à faire savoir, contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit par diverses sources, qu'elle souhaite toujours privilégier le dialogue, même après la clôture des Négociations Annuelles Obligatoires. Cette discussion nécessite néanmoins un contexte apaisé et ne pourra se tenir qu'après l'arrêt de la grève et des actions illégales engagées par les salariés grévistes.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

M. Sébastien CREDOZ
Directeur des Ressources Humaines
Ligne directe : 06 07 29 86 45 (GSM)